

EDIFY S.A.

Société Anonyme
Siège social: 6, Boulevard d'Avranches
L-1160 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B190500



Luxembourg, le 28 avril 2021

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'Administration d'**EDIFY S.A.** (ci-après la « **Société** » ou « **EDIFY** ») a l'honneur de vous inviter à participer à une :

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des Actionnaires de la Société (ci-après l'« **Assemblée** ») qui se tiendra le **lundi 17 mai 2021 à 10h00**, au siège social de la Société pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du réviseur d'entreprises agréé concernant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Présentation et approbation des comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice ;
5. Décharge aux membres du Conseil d'Administration ;
6. Nomination de Jean Guillaume Despature en qualité de membre du conseil d'administration ;
7. Nomination de Patrick Tanguy en qualité de membre du conseil d'administration ;
8. Renouvellement du mandat du cabinet Ernst & Young S.A. en qualité de réviseur d'entreprises agréé ;
9. Divers.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées lors de l'Assemblée.

Chaque détenteur d'une action est autorisé à participer à l'Assemblée, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après.

Les droits de vote des actions auto-détenues par la Société sont suspendus.

Modalités de participation à l'Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent.

En vertu de l'article 22.8 des statuts de la Société, seules les personnes disposant de la qualité d'Actionnaire le 14 mai 2021, à minuit (heure de Luxembourg) auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée, à condition que l'Actionnaire ait déclaré à la Société son intention de participer à l'Assemblée au plus tard à cette date.

En application de la loi luxembourgeoise du 23 septembre 2020 telle que modifiée portant des mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales, adopté dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, l'Assemblée sera tenue sans réunion physique et les Actionnaires pourront exercer leurs droits exclusivement par l'intermédiaire d'un mandataire désigné par la Société.

Pour exercer ses droits par l'intermédiaire d'un mandataire désigné par la Société, le formulaire de déclaration de participation et de vote devra être dûment complété, signé par l'Actionnaire et retourné à la Société avant le 14 mai 2021 à minuit (heure de Luxembourg), à l'attention de Madame Ingrid Motch, Secrétaire Général d'EDIFY, par e-mail à l'adresse suivante : imotch@edify-investmentpartner.com ou par voie postale: EDIFY, à l'attention de Madame Ingrid Motch, 6, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le formulaire de déclaration de participation et de vote susmentionné est disponible au siège social de la Société.

L'Actionnaire au porteur doit joindre au formulaire un certificat de la banque qui tient son compte-titres attestant du nombre d'actions dont il est titulaire.

L'Actionnaire est dûment informé que tous les documents prévus par les statuts sont tenus à disposition au siège social de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration